

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-101_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 juin 2024

Date de convocation
24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Acquisition ZA Bel Air N°101/2024

Nombre de membres

40

Présents

31

Représentés

2

Excusés

8

Votants

33

Présents

Mesdames Paillet, Valot, Giancatarino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

Absents M. Baton.

Vu la délibération n°208/2019 du 19 décembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de l'extension de la ZA Bel Air,

Vu la délibération n°111/2021 du 26 mai 2021, validant le lancement d'une procédure d'utilité publique,

Considérant qu'une partie du chemin rural dit de Champ Rouge se situe dans l'emprise de l'extension,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle telle que présentée à la commune de Port Lesney,
- Valide le numéro de la parcelle et sa contenance,
- Prend acte que les frais associés seront à la charge de la Communauté de communes,
- Décide de régler cette acquisition par un acte en la forme administrative authentifié par le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-101_2024-DE



- Autorise la 1^{ère} Vice-présidente à signer l'acte en tant que représentante de la Communauté de communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Alain Timal
Secrétaire de séance

